

Le 21 août 2018

Objet : **Demande d'accès aux documents**  
N/ : AC-2018-141

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue en date du 9 août 2018, laquelle vise à obtenir le nombre d'employés au sein du Comité de déontologie policière ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé de ces derniers.

Après vérification, cette information peut vous être communiquée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Nombre d'employés ayant un salaire supérieur à 100 000 \$	5
Moyenne des salaires supérieurs à 100 000 \$	149 747 \$
Salaire le plus élevé	164 117 \$
Salaire le moins élevé	144 708 \$

Nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Isabelle Côté', written in a cursive style.

**Isabelle Côté, avocate**  
Conseillère juridique  
Responsable de l'accès aux documents des  
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièce jointe : Avis de recours